

OBJECTIF ENFANCE 2019 - Table-ronde du 6 février 2020 – AFD, Paris
« 30 ans après la CIDE, quelles perspectives pour la politique internationale de la France ? »

PRESENTATION

Impliquées au quotidien dans le domaine de l'enfance, plusieurs ONG françaises membres de la Coordination Humanitaire et Développement (CHD) et/ou de Coordination SUD¹ ont décidé de mutualiser leurs efforts pour promouvoir le respect des droits de l'enfant dans les politiques de coopération internationale. En 2014, elles ont créé le Groupe Enfance qui rassemble à ce jour les 18 organisations suivantes : Apprentis d'Auteuil, Asmae-Association Soeur Emmanuelle, La chaîne de l'espoir, ECPAT France, Un Enfant par la Main, Plan International France, Secours Islamique France, Solidarité Laïque, SOS Villages d'Enfants France, Vision du Monde France, Aide et Action, Les amis des Enfants du Monde, Clowns Sans Frontières, Grandir Dignement, Partage, Planète Enfants & Développement, et Yara LNC².

Chaque année, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant le 20 novembre, elles organisent l'événement collectif *Objectif Enfance* pour non seulement sensibiliser le grand public aux droits de l'enfant, mais également encourager les décideurs et les institutions à faire de l'enfance un sujet prioritaire de leurs politiques à l'international et pour leur permettre d'améliorer leurs pratiques. Cette action vise à rappeler la place centrale que doivent occuper les droits de l'enfant dans l'aide publique au développement. Elle interroge la manière dont ils peuvent faire l'objet d'une meilleure traçabilité pour des politiques plus efficaces.

En 2019, la Convention Internationale des droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989, a fêté ses 30 ans. A cette occasion, *Objectif Enfance* a pris la forme de deux temps forts :

- Une mobilisation au sein de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! », rassemblant 35 organisations et collectifs avec qui le Groupe Enfance a construit et porté auprès des décideurs publics 12 actes et 69 recommandations concrètes en faveur d'une meilleure prise en compte des droits de l'enfant en France et à l'international ;
- La table-ronde « 30 ans après la CIDE, quelles perspectives pour la politique internationale de la France ? ».

LES DROITS DE L'ENFANT S'INVITENT A L'AFD

Une table-ronde a été organisée le 6 février 2020 à Paris, à l'Agence Française de Développement (AFD), agence de coopération dont la mission est de financer, d'accompagner et d'accélérer les transitions vers un monde plus juste et durable. Elle a été animée par Louise Tournet, journaliste et animatrice radio et illustrée en direct par Anna Lentzner, facilitatrice graphique.

Plus de 100 participant.e.s étaient présent.e.s pour échanger sur l'état des lieux des droits de l'enfant dans le monde et sur les perspectives de la politique internationale de la France au regard de ces droits. L'événement a rassemblé des jeunes engagés, des parlementaires, des représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), de l'AFD, d'ONG internationales et de la société civile.

La table-ronde a permis de dresser un panorama de l'effectivité des droits de l'enfant dans le monde et d'envisager les perspectives de la politique internationale de la France au regard de ces droits. Cette synthèse en restitue le contenu et les échanges.

¹ La [Coordination Humanitaire et Développement \(CHD\)](#) et [Coordination SUD](#) rassemblent des organisations non gouvernementales menant des projets de solidarité internationale d'urgence, de reconstruction et/ou de développement.

² Pour en savoir plus sur le Groupe Enfance : www.groupe-enfance.org

INTRODUCTION

« L'AFD soutient plusieurs secteurs du développement parmi lesquels : la gouvernance, les droits de l'homme, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle, le climat, la biodiversité et l'agroforesterie, etc. Tous ces secteurs ont un point commun : ils touchent l'enfance, car touchent des familles, avec des éléments de vulnérabilité très spécifiques. » **Pierre Salignon, Responsable de la division des partenariats avec les organisations de la société civile à l'AFD.**

Depuis 2014, les ONG du Groupe Enfance ont la conviction qu'agir pour l'enfance constitue la clé du développement. Ensemble, elles contribuent à la défense des droits de l'enfant et des Objectifs de Développement Durable (ODD), et déploient leur énergie sur 3 volets : le plaidoyer, l'échange de bonnes pratiques et la communication & sensibilisation.

Les ODD sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et permettre à tous les êtres humains de vivre dans la paix et la prospérité, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté. Les 17 ODD adoptés en 2015 sont interdépendants ; ils concernent à la fois l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi, la biodiversité mais aussi l'égalité des sexes. Le respect des droits de l'enfant ne constitue pas un objectif précisément ciblé ; pourtant, il s'agit bien d'un enjeu transversal.

Pour atteindre les ODD d'ici 2030, la mise en œuvre de la CIDE constitue dès lors un cadre légal et méthodologique efficace, et un des leviers majeurs de changement.

Adoptée il y a 30 ans, la CIDE, est le traité international le plus ratifié au monde, contraignant juridiquement les 196 Etats à rendre régulièrement compte de leurs actions et de la situation des droits de l'enfant sur leur territoire. La Convention cible quarante droits, impliquant, entre autres, que chaque enfant ait accès à l'éducation, à la santé, à la justice, à l'état civil, à un environnement familial sain, à la protection contre toutes formes de violence, etc. Elle s'articule autour de quatre grands principes : l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, la non-discrimination et la participation.

« Aujourd'hui, les droits de l'enfant restent mal compris et ne constituent pas une priorité. Or, il s'agit d'un levier important pour amorcer un cercle vertueux vers les objectifs de développement durable. » **Isabelle Moret, Directrice Générale de SOS Village d'Enfants France, ONG cheffe de file du Groupe Enfance**

DROITS DE L'ENFANT : QUELLE(S) REALITE(S) DANS LE MONDE ?

Les intervenant.e.s de la table-ronde ont dressé un panorama de l'effectivité des droits de l'enfant dans le monde.

Un progrès observé sur certains droits

« Ceux qui ont 30 ans ont vécu toute leur vie avec la protection de la CIDE. Le constat du rapport de Child Rights Now³ est clair : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé. Il est temps de prendre en compte les enfants dans la législation, le budget, la politique. » **Richard Morgan, Directeur du plaidoyer international et représentant auprès du comité de pilotage de « Child Rights Now » chez Plan International**

³ Child Rights Now ! une initiative de Joining Forces, 2019, "[Une deuxième révolution: 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé](#)"

Depuis 30 ans, beaucoup de progrès en matière de droits de l'enfant ont été observés. Certains droits sont davantage compris et respectés, notamment les droits sociaux et économiques. Toutefois, en matière de droits culturels, de protection contre les violences et les mauvais traitements, ainsi que de participation des enfants, les droits sont encore trop souvent bafoués. Des évolutions importantes sont nécessaires car beaucoup d'inégalités persistent sur de nombreuses thématiques : le handicap, l'appartenance ethnique, les zones rurales isolées, les bidonvilles, etc.

Tous les pays du monde, excepté les Etats-Unis, ont aujourd'hui ratifié la CIDE. Il y a 30 ans, après un certain nombre de polémiques et un travail initié par Save the Children, un nouveau concept est né : celui « d'enfants détenteurs de droits ». Ce fut une véritable révolution, en rupture avec la logique « d'enfants qui ont des besoins ». Aujourd'hui, les Etats doivent réaffirmer cette révolution, c'est-à-dire réaffirmer leurs engagements envers la CIDE (seuls 50 Etats l'ont fait, ce qui reste faible). Les gouvernements doivent quant à eux assumer leurs responsabilités en tant que débiteurs d'obligation et garants du respect de ces droits. Selon les rapports, les enfants restent invisibles dans beaucoup de politiques publiques (un exemple récent est l'Accord de Paris où les enfants sont très rarement mentionnés). Pourtant, les constats restent alarmants, de nombreux enfants n'étant toujours pas protégés en dépit des nombreux progrès accomplis : 1 enfant sur 4 est aujourd'hui touché par un conflit armé ou une autre forme d'urgence, 12 millions d'enfants sont victimes d'un mariage forcé et plus de 120 millions d'enfants ne vont pas à l'école.

La véritable révolution qu'a représenté la CIDE pour les enfants est l'opportunité pour eux d'être écoutés et entendus sur les politiques publiques et d'être visibles. Et pourtant, c'est loin d'être le cas. *« C'est la culture qui considère que les enfants sont inexpérimentés et qu'ils ne peuvent pas participer aux réunions des adultes. »* (Citation zambienne)

Former les enfants à connaître leurs droits et à les revendiquer

« Je suis l'exemple que si on investit là où il faut, on peut obtenir des résultats » **Chaneline Gwladys Mevowanou, Jeune activiste béninoise engagée en faveur des droits de l'enfant**

Chaneline Gwladys Mevowanou a grandi dans le sud du Bénin où elle a vu ses amies d'enfance renoncer à leurs plus grands rêves du fait de grossesses précoces les ayant contraintes à abandonner l'école et à se marier de force. Son engagement naît de cette injustice. Aujourd'hui encore, 3 filles sur 10 sont mariées de force, certaines par manque d'accès à des informations, notamment en matière de grossesse et de reproduction sexuelle. Chaneline, de son côté, a pu suivre un programme de formation sur le leadership féminin lui permettant de connaître ses droits. Elle apprend qu'on ne peut pas se marier de force ou encore que l'éducation n'est pas un privilège mais un droit.

Désormais, elle milite et agit auprès des dirigeants de son pays et auprès des acteurs de la coopération française. Ces derniers se doivent d'investir dans le renforcement des capacités des enfants à prendre la parole, à se défendre et à ne plus subir. Les dirigeants politiques ont une responsabilité pour permettre aux enfants de connaître, comprendre et exprimer leurs droits. Il est important d'impliquer les enfants pour mieux prendre en compte leurs besoins : investir dans la co-création des projets entre enfants, gouvernement et adultes, former les filles à porter leur voix, favoriser la mise en réseau des jeunes pour leur permettre d'être écouté.e.s, etc.

Comment évaluer de manière concrète la place de l'enfant dans la politique internationale française

« En cherchant à évaluer la place de l'enfant dans la politique internationale française, la question principale est celle de savoir si la France renforce les droits des enfants au travers de ses programmes. Force est de constater qu'aujourd'hui nous n'avons ni les outils ni les informations nécessaires pour

répondre à cette question. L'approche par les droits n'est qu'à ses débuts, il faut opérationnaliser et se doter d'éléments de mesure et de suivi. » **Stéphane Durin, Directeur-associé à ENEIS by KPMG**

Les Etats ont une obligation juridique envers les enfants. L'approche basée sur les droits de l'enfant distingue les enfants, qui sont des détenteurs de droits spécifiques et requièrent une protection adaptée, des acteurs publics et internationaux qui sont débiteurs d'obligations. En vertu de cette approche, les programmes mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains, tels que l'universalité, l'indivisibilité, l'obligation de rendre des comptes et la participation, ainsi que les quatre principes directeurs de la CIDE : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation. On est dans une notion de redevabilité vis-à-vis des enfants.

Trois constats ressortent de l'étude sur la place de l'enfant dans la politique internationale française menée par KPMG⁴ entre octobre 2019 et février 2020 :

1. L'approche basée sur les droits de l'enfant existe dans les textes au niveau international, mais n'est pas assez intégrée dans les documents stratégiques français.
2. La stratégie d'approche « droit humains et développement »⁵ existante est une première étape de la déclinaison opérationnelle de l'approche basée sur les droits de l'enfant.
3. La traçabilité des interventions relatives aux droits de l'enfant est extrêmement difficile : il est très complexe de mesurer objectivement la part des financements internationaux de la France dédiée aux droits de l'enfant.

Les recommandations ressortant de l'analyse documentaire sont les suivantes :

1. Adopter une stratégie « Droit des enfants » au niveau français puis international, en travaillant la question des droits pour qu'elle puisse être traduite dans les documents stratégiques.
2. Renforcer les capacités sur l'approche par les droits : l'Etat, les territoires, les organisations de la société civile doivent avoir cette culture partagée.
3. Sanctuariser des ressources et des outils dédiés à l'approche par les droits pour pouvoir mesurer les effets des programmes à travers le prisme des droits des enfants. Il est actuellement trop difficile d'évaluer l'impact de la politique française en matière de droits de l'enfant ainsi que la part budgétaire qui y est consacrée.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE FRANCAISE ?

Mettre en place une approche par les droits plutôt que par les besoins

« Un changement de méthodologie est en cours, consistant à faire des droits humains un levier de développement et non pas un objectif final. » **Antoine Boudou, Rédacteur société civile au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

En 2019, a été adoptée la stratégie interministérielle « Droits humains et développement », avec pour ambition de formaliser le cadre de l'action française d'appui au respect, à la protection et à la

⁴ Lien de l'étude ?

⁵ Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, 2019 « [Droits humains et développement - Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains](#) »

réalisation des droits humains via la coopération. L'objectif est de délaisser l'approche par secteurs, et de renforcer l'approche par les droits.

Si les efforts sont notables, il faut désormais trouver comment adapter cette stratégie centrée sur les droits humains aux enfants.

« Dans le cadre de son dispositif « Initiatives OSC », l'AFD a accompagné 30 projets sur la question des enfants. Parmi eux, 4 seulement étaient véritablement fondés sur une approche par les droits. Les approches sectorielles (éducation, nutrition, santé, etc.) tendent à faire oublier l'approche par les droits, au détriment de l'effectivité des droits de l'enfant ». **Pierre Salignon, Responsable de la division des partenariats avec les organisations de la société civile à l'AFD**

Mettre les droits de l'enfant au cœur des politiques publiques : l'indispensable engagement de la France

La France a mené des initiatives pour faire progresser les droits des enfants sur de nombreux sujets : protection des enfants dans les conflits armés, actions en faveur de l'éducation et de la formation des filles, soutien des acteurs de la santé maternelle et infantile, mobilisation contre le travail des enfants. Cependant, les droits des enfants ne font pas l'objet d'une attention affirmée sur les plans stratégique, programmatique et financier. Les documents sont datés et ciblent des secteurs particuliers, si bien que les droits des enfants n'apparaissent pas comme une priorité.

Pourtant, la réalisation des droits humains est conditionnée à la réalisation des droits de l'enfant. Agir pour les droits de l'enfant permet d'atteindre les ODD. Il y a un impact avéré auprès des familles, des communautés, de l'environnement : ce retour social important est de plus en plus documenté par les Nations Unies⁶. Aujourd'hui, le monde doit faire face à de nouveaux enjeux : socio-économiques, démographiques, sécuritaires, restriction des espaces de la société civile, etc. Partant de ces éléments de contexte, l'Etat français devrait s'assurer d'une meilleure effectivité des droits de l'enfant dans sa politique internationale.

« Les droits de l'enfant doivent être une partie transverse de la politique de coopération et de solidarité internationale de la France. » **Laura Le Floch, Chargée de plaidoyer au Secours Islamique France, Référente du groupe de travail plaidoyer du Groupe Enfance**

Agir pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant

D'un point de vue législatif et stratégique, la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) de 2014, qui marque la volonté et l'ambition de la France d'inscrire sa politique en la matière dans une nouvelle dynamique, ne fait pas mention des droits de l'enfant ni même des enfants. Son actuelle révision est l'occasion d'inscrire les droits de l'enfant dans le texte de loi en tant qu'enjeu transversal de la politique de développement et de solidarité internationale française. Les parlementaires en ont la responsabilité.

D'un point de vue méthodologique, l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans les projets et les programmes est essentielle. Il faut réfléchir à la réalisation des droits de l'enfant dès la conception des projets et l'instiller peu à peu pour que toute la chaîne d'acteurs soit touchée. Il s'agit de renforcer les capacités des enfants (les détenteurs de droits) et celles des acteurs responsables de la garantie de ces droits (les débiteurs d'obligations).

Afin de rompre avec une approche fondée sur les besoins et favoriser l'approche basée sur les droits des enfants, il est nécessaire de renforcer cette culture auprès des acteurs étatiques, mais aussi des ONG pour impulser une opérationnalisation concrète dans les projets. La stratégie « Droits humains et

⁶ Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, *Protection des droits de l'enfant dans la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 15/12/2016

développement » est importante mais il faut qu'elle fasse apparaître les enfants comme une cible prioritaire de l'approche par les droits humains.

Pour agir concrètement sur la question des enfants, il faut être capable d'accompagner les Etats. L'accompagnement aux politiques publiques se fait dans un écosystème où des acteurs sont promoteurs de la demande, c'est-à-dire qu'ils formulent les besoins. Le plaidoyer national voire local est alors fondamental.

Les ONG du Groupe Enfance ont pris ensemble quelques initiatives concrètes pour faire face à la nécessité de former et de renforcer les capacités des acteurs. Ensemble, elles travaillent sur la façon d'intégrer l'approche par les droits dans leurs projets, échangent sur les politiques de protection des enfants, se forment, préparent une check-list de critères permettant d'intégrer l'approche par les droits dans les projets qui sera diffusée par la suite (ces critères ont vocation à être partagés avec d'autres ONG). La volonté du Groupe Enfance est d'échanger avec les différents acteurs étatiques afin de co-construire et être en mesure d'identifier quels sont les leviers d'action, quels sont les blocages, et comment les surpasser.

Enfin, à l'instar du marqueur « genre », il serait important de réfléchir peut-être à la création d'un marqueur « droits de l'enfant » dans les projets de coopération internationale de la France. Il faut envisager l'impact sur les droits de l'enfant de toutes les politiques publiques et d'aide au développement, plutôt que de considérer uniquement les projets ou mesures ciblant spécifiquement les enfants et leurs droits. Dans ce cadre, la mise en place d'un tel indicateur permettrait d'orienter l'Aide Publique au Développement vers ce sujet et de favoriser un meilleur suivi des budgets alloués.

Une série d'autres questions et d'autres paramètres sont à envisager pour que les droits de l'enfant deviennent un sujet transversal :

- Ce sujet est international et donne lieu à des interconnexions entre pays, interrogeant le rôle de chacun en matière de droits de l'enfant. On peut se demander quelle place peut prendre la Politique Européenne de développement sur la question.
- La question des indicateurs est essentielle. Créer un nouveau marqueur « droits de l'enfant » donne à réfléchir sur la création d'autres marqueurs pointant diverses vulnérabilités, par exemple le handicap.
- Si la société civile a un rôle important à jouer pour interpeller les pouvoirs publics, le plaidoyer des jeunes à l'international se doit d'être soutenu. Il faut dès lors renforcer les capacités des ONG et des associations qui portent leurs voix.